

# **Rapport annuel du comité d'examen indépendant** **sur les Portefeuilles d'éducation CST Spark**

Le 4 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 » ou « Règlement »), le Gestionnaire, C.S.T. Spark Inc., a établi un Comité d'examen indépendant (le « Comité » ou le « CEI ») pour les Portefeuilles. Le CEI a fonctionné conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières et est composé de trois personnes, chacune étant indépendante des Portefeuilles, du Gestionnaire et de chaque entité liée au Gestionnaire (comme défini dans le Règlement).

Le CEI a le plaisir de publier son rapport annuel destiné aux porteurs de parts, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023 (la « période visée par le présent rapport »).

## **Mandat du CEI**

Conformément au Règlement, le mandat du CEI consiste à examiner les conflits d'intérêts auxquels le Gestionnaire pourrait être exposé dans sa gestion des Portefeuilles et à lui faire des recommandations à cet effet. Un conflit d'intérêts se définit comme étant une situation dans laquelle une personne raisonnable estimerait que le Gestionnaire aurait un intérêt susceptible d'avoir un effet contraire sur la capacité de celui-ci d'agir de bonne foi et dans l'intérêt supérieur des Portefeuilles. Le Gestionnaire est tenu, en vertu du Règlement, d'établir les conflits d'intérêts potentiels inhérents à sa gestion des Portefeuilles, de formuler des politiques et des procédures écrites orientant sa méthode de gestion de ces conflits et de recueillir les commentaires du CEI quant à ces politiques et procédures écrites.

Lorsqu'une question de conflit d'intérêts se pose, le Gestionnaire doit soumettre à l'examen du CEI les mesures qu'il entend prendre à l'égard de tout conflit d'intérêts. Alors que certaines questions exigent l'approbation préalable du CEI, dans la plupart des cas, le CEI fournira une recommandation au Gestionnaire pour indiquer si, selon l'opinion du CEI, la mesure que le Gestionnaire a l'intention de mettre en œuvre aboutira ou n'aboutira pas à un résultat raisonnable pour les Portefeuilles. Dans le cas de conflits d'intérêts susceptibles de se reproduire, le CEI peut donner au Gestionnaire des instructions permanentes (« IP ») lui permettant d'entreprendre les démarches nécessaires pour résoudre certaines questions sans avoir à les soumettre chaque fois au CEI pour approbation, à condition que le Gestionnaire résolve les conflits conformément aux IP.

Au moins une fois par an, le CEI examine et évalue la pertinence et l'efficacité des politiques et des procédures du Gestionnaire en ce qui a trait aux situations de conflits d'intérêts relatives aux Portefeuilles, et effectue une autoévaluation de l'indépendance, de l'efficacité et de la rémunération du CEI. Le CEI examine aussi, annuellement, sa charte écrite qui définit son mandat, ses responsabilités et ses fonctions, et les procédures qu'il suivra pour s'acquitter de ses fonctions.

## **Composition du CEI**

Le tableau suivant présente les membres actuels du CEI et leurs fonctions principales.

<b>Nom et municipalité de résidence</b>	<b>Fonction principale</b>	<b>Durée du mandat</b>
Présidente du CEI : Edna Chu, Toronto (Ontario)	Avocate, consultante en conformité	Nomination initiale le 19 juin 2019 pour une période de trois ans.  Nommée de nouveau pour trois autres années à compter du 19 juin 2022.
Caroline Cathcart, Toronto (Ontario)	Consultante, administratrice indépendante	Nomination initiale le 19 juin 2023 pour une période de trois ans.
Gregory Chrispin, Boucherville (Québec)	Professionnel en placement	Nomination initiale le 19 juin 2020 pour une période de trois ans.  Retraité depuis le 18 juin 2023
Kerry Ho, Vancouver (Colombie-Britannique)	Professionnelle en placement	Nomination initiale le 19 juin 2022 pour une période de deux ans.

Gregory Chrispin a pris sa retraite le 18 juin 2023. Le 6 juin 2023, le CEI s’est réuni et, conformément à son plan de succession, a choisi Caroline Cathcart pour remplacer Gregory Chrispin au sein du CEI de C.S.T. Spark Inc., la nommant pour une période de trois ans, avec prise d’effet le 19 juin 2023.

#### **Divulgence des avoirs des membres du CEI**

Au 31 octobre 2023, les membres du CEI ne détenaient pas en propriété effective, directement ou indirectement :

- d’investissements dans les Portefeuilles;
- de participation dans le Gestionnaire; ni
- plus de 0,01 pour cent des intérêts dans une entreprise ou une personne qui fournit des services au Gestionnaire des Portefeuilles.

#### **Rémunération et indemnisation**

##### **Rémunération**

La rémunération versée par les Portefeuilles, ainsi que les fonds composant les Plans fiduciaires canadiens de bourses d’études gérés par Épargne C.S.T. inc., aux membres du CEI au cours de la période visée par le présent rapport s’élevait au total à 46 500 \$, y compris les charges, plus les taxes applicables. Ce montant a été réparti entre les Portefeuilles et les Plans fiduciaires canadiens de bourses d’études d’une manière considérée par le CEI et le Gestionnaire comme étant juste et raisonnable.

Le CEI examine la rémunération au moins une fois par an en tenant compte des éléments suivants :

- la nature et la quantité de la charge de travail de chaque membre du CEI, en incluant l’engagement en matière de temps et d’efforts attendu de chaque membre;
- le nombre de réunions exigées par le CEI, en incluant les réunions spéciales requises pour examiner des questions de conflits présentées au Comité;
- les pratiques exemplaires de l’industrie, y compris les moyennes de l’industrie et les résultats de tout sondage sur la rémunération du CEI; et
- la complexité des questions de conflits présentées au CEI.

Au début de 2023, après avoir examiné les facteurs susmentionnés et consulté le Gestionnaire, le CEI a déterminé que la rémunération du président devait être portée à 16 000 \$ par an et que les honoraires des membres

devraient être portés à 13 000 \$ par an, avec des frais de réunion de 1 500 \$ pour chaque réunion au-delà de deux. Ces augmentations de la rémunération concernent à la fois les Portefeuilles d'éducation CST Spark et les Plans fiduciaires de bourses d'études de CST. Ces augmentations étaient rétroactives au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

### **Indemnités accordées**

Les Portefeuilles et le Gestionnaire ont accordé une indemnité contractuelle à chaque membre du CEI conformément au Règlement 81-107. Aucune indemnité n'a été versée aux membres du CEI par les Portefeuilles ou par le Gestionnaire durant la période visée par le présent rapport.

### **Recommandations et approbations**

Aucune recommandation ou approbation n'a été faite durant la période visée par le présent rapport.

### **Instructions permanentes approuvées**

Le CEI a approuvé les IP qui constituent une approbation ou une recommandation écrite du CEI. Les IP permettent au Gestionnaire de prendre les mesures précises prévues dans les IP sur une base continue. Le Gestionnaire peut le faire sans avoir à saisir le CEI de la question de conflit d'intérêts ou de la mesure qu'il propose, à condition qu'il respecte les conditions de l'IP concernée. Dans chaque cas, l'IP oblige le Gestionnaire à respecter ses politiques et ses procédures connexes et à faire rapport périodiquement au CEI. Le Gestionnaire a eu recours aux IP pendant la période visée par le présent rapport.

### **Instructions permanentes**

Les IP traitent un nombre de conflits d'intérêts incluant :

1. les frais demandés aux porteurs de parts; et
2. d'autres dispositions prises avec un fournisseur de service envers lesquelles le Gestionnaire ou une partie qui lui est liée peut avoir un intérêt.

### **Portefeuilles servis par le CEI**

- Portefeuille de Diplôme CST Spark
- Portefeuille d'éducation 2026 CST Spark
- Portefeuille d'éducation 2029 CST Spark
- Portefeuille d'éducation 2032 CST Spark
- Portefeuille d'éducation 2035 CST Spark
- Portefeuille d'éducation 2038 CST Spark
- Portefeuille d'éducation 2041 CST Spark

Ce rapport est accessible sur le site Web à <http://www.cstspark.ca> ou vous pouvez en demander une copie, sans frais, en communiquant avec C.S.T. Spark Inc. au 1 800 461-7100. Le présent document ainsi que d'autres renseignements relatifs aux Portefeuilles d'éducation CST Spark sont accessibles sur le site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Veillez agréer mes salutations distinguées,

*« Edna Chu »*

Edna A. Chu, Présidente

## Tableau des comités d'examen indépendants auxquels les membres du CEI siègent

**Edna Chu a siégé à titre de membre au Comité d'examen indépendant des fonds suivants :**

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Épargne C.S.T. Inc.

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Goodwood Inc.

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Harvest Portfolios Group Inc.

**Gregory Chrispin a siégé à titre de membre au Comité d'examen indépendant des fonds suivants :**

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Épargne C.S.T. inc. *(retraité depuis le 18 juin 2023)*

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Horizons Group. *(retraité depuis le 31 août 2023)*

**Kerry Ho a siégé à titre de membre au Comité d'examen indépendant des fonds suivants :**

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Épargne C.S.T. inc.

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Connor, Clark & Lund.

**Caroline Cathcart siège à titre de membre au Comité d'examen indépendant des fonds suivants :**

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par Épargne C.S.T. inc.

les fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis gérés par NEI L.P.